



FDAAPPMA de l'Ain

638 rue du Revermont

ZAC La Cambuse

01 440 VIRIAT

Tel : 04.74.22.38.38

Email : federation.peche.01@wanadoo.fr

Aménagement du Trou Vogliano



Partenaire financier :



Table des matières

Introduction.....	2
I. Contexte	3
I.1 Localisation.....	3
I.2 Etat initial.....	4
I.3 Justification et objectif des travaux.....	5
II. Travaux réalisés	6

Introduction

L'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique les Pêcheurs à la Ligne de l'Ain (AAPPMA PLA), souhaitait aménager l'un des plans d'eau sur lequel elle détient les baux de pêche ; le Trou Vogliano. Sa localité, sa faible surface et sa qualité d'eau était autant d'atouts que l'AAPPMA voulait valoriser. Toutefois ce site, anciennement créé pour l'extraction de graviers alluvionnaires, présentait plusieurs contraintes :

- Les aspects de sécurité ne permettaient pas d'assurer l'accueil des publics jeunes et « moins jeunes » (berges instables et abruptes). Enjeu protection des personnes.
- La présence de la renouée du Japon mettait en péril les boisements riverains du plan d'eau, dégradant ainsi le caractère paysager visible depuis la voie ferrée (axe Bourg-en-Bresse/Ambérieu-en-Bugey). Enjeux écologiques et paysagers.

L'AAPPMA désirant exploiter le plein potentiel du plan d'eau a donc décidé de tenter de contenir le massif de renouée existant, de retaluter les berges et d'installer du mobilier extérieur (table de pique-nique). Pour cela elle a fait appel à la FDAAPPMA 01 afin de l'appuyer technique et administrativement. Ce projet n'était porté que sur les rives est et sud du plan d'eau essentiellement pour des raisons financières, l'AAPPMA espère pouvoir étendre l'aménagements du plan d'eau à la totalité du périmètre dans le futur.

Ces travaux ont été réalisé par l'entreprises EURL TChassagne

I. Contexte

I.1 Localisation

Le Trou Vogliano se situe en Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le département de l'Ain, sur la commune de Pont d'Ain, membre de la Communauté de Communes des Rives de l'Ain et du Pays de Cerdon.

Le site est entouré d'un réseau routier et autoroutier très fourni. L'A42 et l'A40, depuis la commune, permettent de rejoindre les agglomérations Lyonnaise et Genevoise en une heure environ.

L'agglomération de Bourg-en-Bresse se situe à 25 minutes au nord et d'Ambérieu-en-Bugey à 15 minutes au sud par la D 1075.

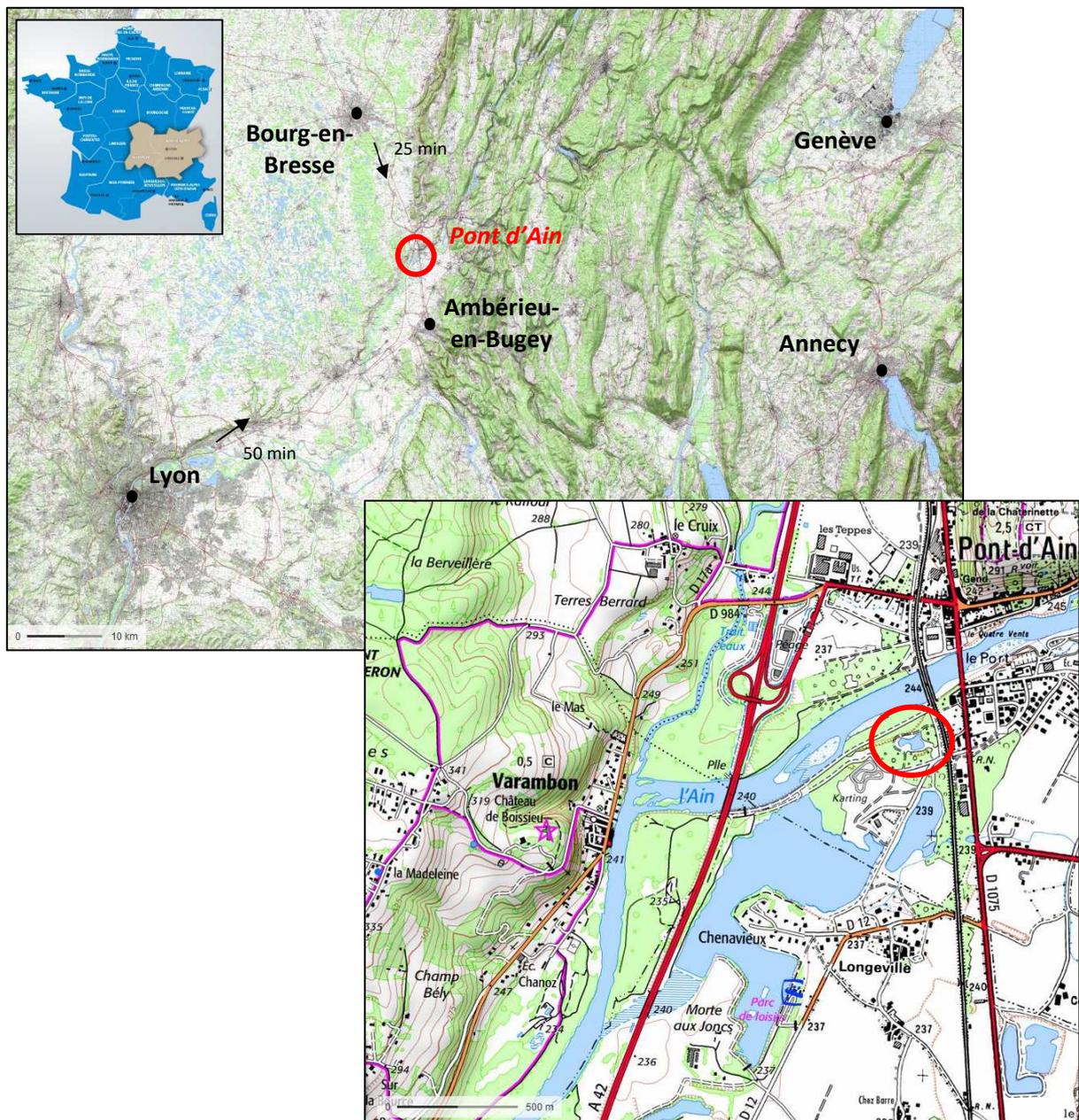


Figure 1 : Localisation de la zone de travaux

Le Trou Vogliano est une gravière alluviale, d'une surface d'un demi hectare appartenant à la commune de Pont d'Ain. Dans les années 70, l'exploitation locale de graviers alluviaux a permis de créer plusieurs plans d'eau comme celui de Longeville (33ha) et du Lac Concours (4ha), à proximité et gérés par l'association PLA.

Ce petit plan d'eau est cloisonné entre la voie ferrée à l'est (axe Bourg-Ambérieu), la rivière d'Ain au nord, une piste de kart (JPB Karting) et une plantation sylvicole à l'ouest et le Lac Concours au sud. L'eau provient de la nappe d'accompagnement de la rivière d'Ain. Sa proximité influence le niveau des eaux dans le plan d'eau. En effet un fort marnage est observable au fil des saisons.

I.2 Etat initial

La configuration du Trou Vogliano présentait des caractéristiques qui ne permettaient pas de sécuriser l'accueil du public, notamment pour la pratique de la pêche de loisir. En effet, le profil des berges était abrupt avec une hauteur pouvant aller jusqu'à 5 m, et une profondeur en haut moyenne de 3.5 m et ce même près du bord.

La végétation en place se caractérisait principalement par des essences pionnières représentées par des peupliers blancs, saules, frênes, érables Les sujets, bien que sénescents (vieillissants), étaient dans un état sanitaire acceptable malgré certains sujets très penchés. La strate arbustive était bien représentée étouffant même les champs de perceptions visuels autour du site et ne facilitant pas la pratique de la pêche. Le gros point noir de la couverture végétale autour du plan d'eau était un massif de renouée du Japon implanté sur une surface d'environ 1 300 m² au niveau de la rive est



Figure 2 : Berges abruptes, envahies par la renouée

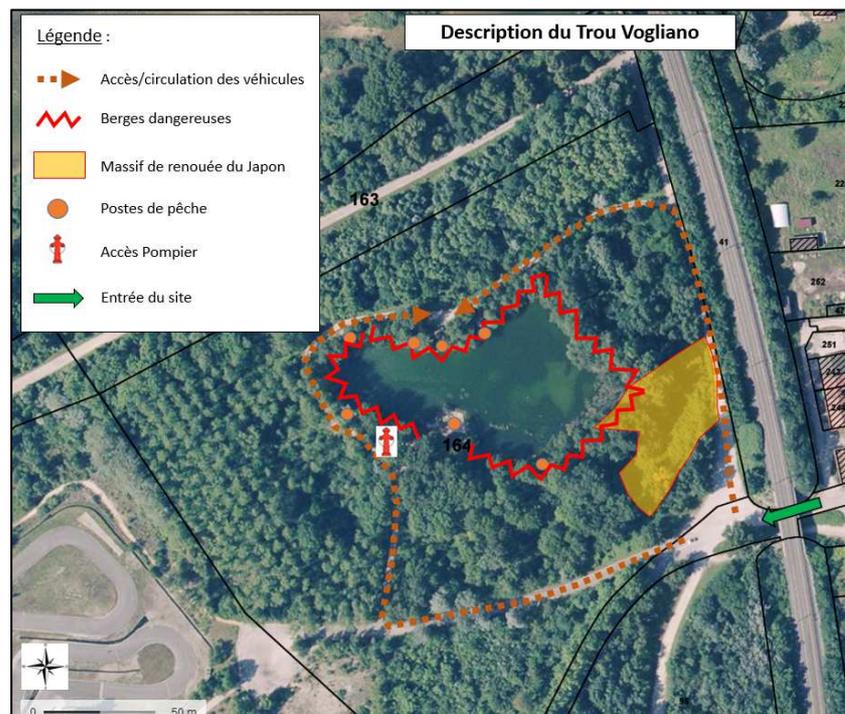


Figure 3 : Etat initial du plan d'eau

Un chemin permettait aux véhicules de faire le tour du plan d'eau, cela occasionnait un problème de dépôt de déchets.

I.3 Justification et objectif des travaux

Sur son secteur l'AAPPMA PLA propose une offre pêche diversifiée, en effet elle détient des baux sur la Rivière d'Ain, le Suran et plusieurs plans d'eau ce qui permet aux pêcheurs de pouvoir pratiquer plusieurs techniques. Elle souhaitait aménager le Trou Vogliano pour le rendre plus accessible à un public familial et ainsi faciliter l'initiation des plus jeunes. Ce plan d'eau pourrait aussi devenir le nouveau site de l'AAPPMA pour ces animations, notamment lors de la fête de la pêche.

En plus de sa volonté de promouvoir le loisir pêche l'association prend aussi à cœur sa mission de préservation de l'environnement, c'est pourquoi elle a choisi d'agir sur le massif de renouée présent sur la rive est. Celui-ci en plus de créer un déséquilibre biologique en concurrençant les espèces indigènes, a un impact sur la qualité paysagère du site.



Figure 4 : Projet d'aménagement

II. Travaux réalisés

Dans un premier temps l'entreprise a procédé à l'abattage des arbres présents sur l'emprise des terrassements.



Figure 5 : Travaux forestiers

Les résidus de coupe ont été broyés mécaniquement, les futs ont quant à eux été stockés sur une placette localisée en bordure du chemin d'accès au sud du plan d'eau, ceux-ci ont été broyés une fois le chantier terminé. Certaines souches et certains fûts ont été conservés afin que l'AAPPMA puisse ensuite les réutiliser dans le cadre d'aménagement de diversification des habitats.

L'entreprise a ensuite procédé au terrassement de la rive sud, non contaminée par la renouée, afin de sécuriser les berges en créant une pente douce. Durant cette période le chantier a dû être arrêté à cause des fortes précipitations ayant engendrées une crue sur la Rivière d'Ain et par conséquent une élévation de la cote du plan d'eau.



Figure 6 : Terrassement de la rive sud 4(avant/en cours)

La surface du massif de renouées s'élevait à environ 1 300 m². Le boisement qui l'encerclait partiellement permettait de contenir sa propagation.

L'opération visait à réduire la surface du massif de 400 m². La surface de dépôt, qui était déjà contaminée, a été réduite à 900 m². Cette place de dépôt a accueilli la terre contaminée. La butte ainsi formée a été recouverte dans sa totalité par un géotextile synthétique (type Bidim 600gr/m²). Celui-ci permet de séparer la terre contaminée, de la végétale nouvellement déposée (matériaux issus du décapage de la berge non contaminée). L'intérêt est d'arrêter et/ou de contenir le développement du massif.



Figure 7 : Traitement du massif de Renouée

Sur la nouvelle surface un mélange grainier spécifique a été semé et des plants d'essences locales ont été réintroduits. Une densité de 2 plants par mètre carré a été mis en place pour concurrencer à terme la renouée. Les futurs arbres et buissons implantés nécessiteront un entretien régulier pendant au moins deux années estivales. Un nouveau cordon de ligneux sur plusieurs mètres de large séparera la place de dépôt de la berge nouvellement ouverte pour l'accueil du public.



Figure 8 : Implantation des plants

Le terrassement de la berge à rouvrir offre une pente douce de 1V/5H (dénivellation de 1 m verticalement pour 5 m horizontalement). Sa surface d'environ 1 125 m² concerne 45 m de longueur en pied de berge et 25 m de largeur depuis le parking nouvellement créé. Un Bidim a été déposé sur ce nouveau talus égal à la surface contaminée. De la terre végétale issue du terrassement de la berge sud a été déposée sur une hauteur d'environ 30 cm et a été égalementensemencée.

Avant de travailler sur le secteur contaminé par la renouée l'entreprise a mis en place un filet sur la rive est du plan d'eau afin de ne pas permettre à d'éventuel rhizome de dériver et ainsi contaminer d'autres secteurs.



Figure 9 : Mise en place d'un filet pour éviter la propagation de la Renouée durant la phase travaux

Afin de contrôler la circulation des véhicules autour du plan d'eau des talus ont été implantés pour empêcher l'accès à la rive nord du plan d'eau où était recensé les dépôts de déchets.

Des tables de pique-nique ont aussi été mises en place afin de rendre l'endroit plus attractif pour un public familial. Celle-ci ont été scellées au sol avec des plots béton.



Figure 10 : Site après travaux

Un panneau informatif a également été installé au niveau du parking principal, y sont présenté :

- Le contenu des travaux
- Les principales espèces piscicoles présentes
- La Renouée du Japon
- Les différents partenaires financiers de l'opération



Figure 11 : Panneau pédagogique